

INFORMATIONS CLÉS POUR L'INVESTISSEUR

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Federal amLeague Low Beta

Code ISIN – FR0012420461

OPCVM géré par FEDERAL FINANCE GESTION - Groupe CREDIT MUTUEL ARKEA

Objectifs et politique d'investissement

Federal amLeague Low Beta est un fonds de classification « Actions internationales ».

Son objectif est la réplique de la stratégie propriétaire amLeague Low Beta Europe Index, composée de l'agrégation des trois comptes notionnels des sociétés de gestion participant au profil « Europe equity » d'amLeague présentant les plus faibles « beta » (qui amortissent le plus les variations de l'indice général de marché, l'indice STOXX® Europe 600 NR), et ce quelle que soit son évolution, minorée des frais de gestion. La stratégie propriétaire prend en compte le réinvestissement des dividendes.

Le FCP visera à maintenir l'écart de suivi ex post (tracking error), défini comme l'écart type de la différence entre la performance du fonds et celle de la stratégie propriétaire amLeague Low Beta Europe Index, à un niveau ne pouvant pas dépasser 2 % ou, s'il est plus élevé, 15 % de la volatilité de la stratégie propriétaire amLeague Low Beta Europe Index.

La stratégie d'investissement relève de la stratégie propriétaire amLeague Low Beta Europe Index, laquelle repose sur l'agrégation des trois comptes notionnels des sociétés de gestion participant au profil « Europe equity » d'amLeague présentant les plus faibles « beta » (qui amortissent le plus les variations de l'indice général de marché, l'indice STOXX® Europe 600 NR).

Un comité technique constitué par amLeague se réunira chaque trimestre afin de valider la liste des gérants sélectionnés assortie de leur pondération. Il appartient à ce comité de définir les règles de fonctionnement de la stratégie propriétaire, leur mise en œuvre et leur évolution. Il est également garant des processus de calcul et responsable de l'évaluation des critères de sélection qualitative. Ce comité technique valide la sélection des trois comptes notionnels basée sur des critères systématiques figurant dans la méthodologie de la stratégie propriétaire.

La stratégie propriétaire est composée de trois comptes notionnels du profil « Europe equity » d'amLeague, avec des poids respectifs d'un tiers. Le choix de ces comptes notionnels est défini sur la base de plusieurs critères :

- tout d'abord un filtre des sociétés de gestion est effectué afin de ne retenir que celles qui ont conclu un accord de réplique avec amLeague, et qui disposent d'au moins six mois d'historique sur le profil « Europe equity » ;
- le second critère repose sur le calcul du beta. Les trois comptes notionnels retenus sont ceux ayant le plus faible « beta » sur les six mois précédents. Tous les 3 mois (depuis le 31 janvier 2013), la stratégie propriétaire est mise à jour des 3 comptes notionnels présentant le plus faible beta sur les 6 derniers mois. La stratégie propriétaire est composée des positions actions des 3 comptes notionnels sélectionnés figées à la fin du mois précédent. Ces positions restent figées au cours du mois, sauf opérations sur titres. Le dernier jour de marché de chaque mois, la composition de la stratégie propriétaire est rebalancée afin de répliquer les nouvelles compositions et pondérations des actions composant les trois comptes notionnels. Suite à ce rebalancement, chaque compte notionnel représente de nouveau un tiers de la stratégie propriétaire. La stratégie propriétaire est calculée quotidiennement sur les cours de clôture.

La stratégie consiste à investir de manière permanente à hauteur de 98 % au moins en actions européennes comprises dans l'indice STOXX® Europe 600 NR, le solde étant constitué de liquidités (qui pourront être investies en OPC monétaires, gérés ou non par Federal Finance Gestion). Le portefeuille contiendra au minimum 20 actions. L'exposition maximum à un secteur, tel que définie dans la stratégie propriétaire, ne pourra excéder 35 % de l'actif net du FCP. Le fonds pourra être exposé au risque de change jusqu'à 100 %.

- stratégie propriétaire de référence : amLeague Low Beta Europe Index

La stratégie propriétaire amLeague Low Beta Europe Index est exprimée en euro. Elle intègre exclusivement des valeurs listées dans l'indice Stoxx® Europe 600, comprenant les 600 plus grandes capitalisations européennes. L'indice couvre Autriche, Belgique, République tchèque, Danemark, Finlande, France, Allemagne, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Norvège, Portugal, Espagne, Suède, Suisse et le Royaume-Uni.

AM League est administrateur et agent de calcul de la stratégie propriétaire amLeague Low Beta Europe Index.

A titre de comparaison avec le FCP Federal amLeague Low Beta, l'indice STOXX® Europe 600 NR (dividendes nets réinvestis) sera retenu en tant qu'indicateur de référence a posteriori pour l'appréciation des performances passées.

- Durée minimale de placement recommandée : minimum 5 ans.

- Le FCP capitalise son résultat net et ses plus-values nettes réalisées.
- Les demandes de rachat de parts sont reçues tous les jours au plus tard à 12h30 et exécutées quotidiennement.

Profil de risque et de rendement

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible ← → A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur synthétique de risque est basé sur la volatilité annualisée de l'historique simulé sur les cinq dernières années. Les données historiques utilisées pour le calcul de l'indicateur de risque numérique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM.

La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

L'indicateur de risque de ce fonds reflète principalement le risque de marché des actions européennes sur lequel il est investi.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur : Néant

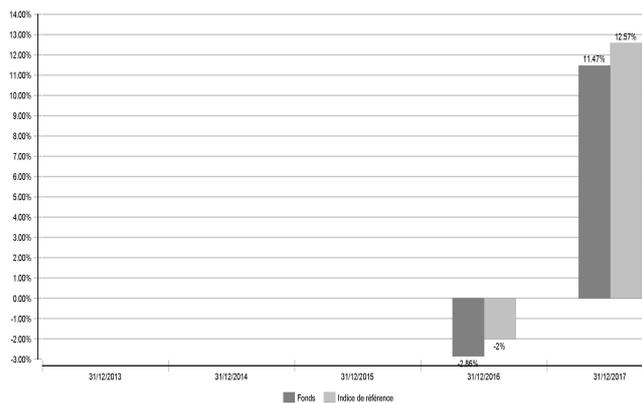
Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement	
Frais d'entrée	Néant
Frais de sortie	Néant
<i>Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi et/ou avant que le revenu de votre investissement ne vous soit distribué. Dans certains cas, les frais payés peuvent être inférieurs. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.</i>	
Frais prélevés par le fonds sur une année	
Frais courants	0,60 %
<i>Ce pourcentage se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en mars 2018 et peut varier d'un exercice à l'autre. Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.</i>	
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances	
Commission de performance	Néant

Pour plus d'information sur les frais, veuillez vous référer aux pages 6 et 7 du prospectus de ce FCP.

Performances passées du FCP Federal amLeague Low Beta



Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps. Les performances passées ci-dessus incluent les frais courants mais ne prennent pas en compte l'impact pour l'investisseur d'éventuelles commissions de souscription et de rachat. La devise du portefeuille est l'Euro.

Date de création du FCP : 27 février 2015.

Informations pratiques

- **Dépositaire** : CACEIS Bank
- **Lieu et modalités d'obtention d'information sur le FCP** : le prospectus du fonds et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite de l'investisseur auprès de Federal Finance Gestion – 1, allée Louis Lichou – 29480 Le Relecq-Kerhuon. Ces documents sont également disponibles sur le site www.federal-finance.fr ou en contactant le Service Relation Clientèle au n° 09 69 32 88 32 (appel non surtaxé).
- **Lieu et modalités d'obtention de la valeur liquidative** : la valeur liquidative du fonds est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.
- **Fiscalité** : selon les dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur, de sa résidence fiscale et/ou de la juridiction d'investissement du fonds, les plus-values latentes ou réalisées ainsi que les revenus éventuels liés à la détention de parts du fonds peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller ou un professionnel. Certains revenus distribués par le fonds à des non-résidents en France sont susceptibles de supporter dans cet Etat une retenue à la source. Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles sur le site internet www.federal-finance.fr ainsi que sous format papier sur simple demande auprès de la société de gestion.
- La responsabilité de Federal Finance Gestion ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Ce fonds est agréé par la France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Federal Finance Gestion est agréée par la France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF). Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 24 avril 2018.